

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 OCTOBRE 2021 COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Bureau communautaire convoqué en application de l'article en application de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le 7 octobre 2021 à 17 heures 15, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jackie GOULET.

Présents :

Jackie GOULET, Sylvie PRISSET, Michel PATTEE, Frédéric MORTIER, Jérôme HARRAULT, Rodolphe MIRANDE, Grégory PIERRE, Marc BONNIN, Anatole MICHEAUD, Sophie METAYER, Christian RUAULT, Guy BERTIN, Eric MOUSSERION, Eric TOURON, Sophie TUBIANA, Thomas GUILMET, Astrid LELIEVRE, Didier ROUSSEAU, Armel FROGER, Jean-Philippe RETIF, Yves BOUCHER, Armelle PONCET, Gilles ROUSSILLAT, Jean-Pierre ANTOINE, Pierre-Yves DOUET, Jacky MARCHAND, Alain BOURDIN, Loïc BIDAULT, Laurent NIVELLE, Pierre de BOUTRAY, Christian GALLÉ, Didier GUILLAUME, Pierre-Yves DELAMARE, Fabrice BARDY, Jacqueline TARDIVEL, Sylvie BEILLARD, Jean-François MIGLIERINA, Nicole MOISY

Excusé(s) :

Sandrine LION, Gilles BARDIN, Béatrice BERTRAND

Dont excusé(s) ayant donné pouvoir :

Sandrine LION à Michel PATTEE, Gilles BARDIN à Eric MOUSSERION, Béatrice BERTRAND à Sylvie PRISSET

Absent(s) :

Isabelle GRANDHOMME, Gérard POLICE, Yann PILVEN Le SEVELLEC, Guillaume MARTIN, Jeannick CANTIN, Eric LEFIEVRE, Isabelle ISABELLON, Benoît LEDOUX, Alain BOISSONNOT, Gilles TALLUAU

DECISION N° 2021-092- DB

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE A L'ASSOCIATION MARECHALERIE DU SAUMUROIS-2021

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention à l'Association Maréchalerie du Saumurois s'élevant à 1 000 € pour l'année 2021 ;

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer tous les actes qui peuvent être subséquents.

Résultat des votes : « Pour » = 39; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2021-093- DB

DISPOSITIF D'AIDES AUX ENTREPRISES-CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LA SOCIETE ID LUCE- "MODERNISATION DE L'APPAREIL PRODUCTIF" (MAP)

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** la convention dont l'objet est de définir les engagements réciproques avec la société ID LUCE et d'accorder le versement d'une subvention de 30 000 euros pour son projet d'investissement, dans le cadre du dispositif d'aides aux entreprises - Volet « Modernisation de l'Appareil Productif » ;

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.

Résultat des votes : « Pour » = 39; « Contre » = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2021-094- DB

POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE (PLC)-SUBVENTIONS AUX COMMERCES, A L'ARTISANAT ET AUX SERVICES DE PROXIMITE-AIDES FISAC ET PDLCA

Le Bureau décide :

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable à l'entreprise « ABDELILAH EL FARI » et **d'ENGAGER** la somme de 9 005 € de subventions d'investissement au titre du FISAC sur le budget 2021,

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable à l'entreprise « L'OCEAN » et **d'ENGAGER** la somme de 30 000 € de subventions d'investissement au titre du FISAC sur le budget 2021,

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable à l'entreprise « INSTITUT DE BEAUTÉ LES EPHELIDES » et **d'ENGAGER** la somme de 4 131 € de subventions d'investissement au titre du FISAC sur le budget 2021,

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable à l'entreprise « AUX SAVEURS D'ASIE » et **d'ENGAGER** la somme de 18 692 € de subventions d'investissement au titre du FISAC sur le budget 2021,

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable à l'entreprise « BEAUTÉ EXPRESS » et **d'ENGAGER** la somme de 20 384 € de subventions d'investissement au titre du FISAC sur le budget 2021,

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable à l'entreprise « MUFFIN FOREVER » et **d'ENGAGER** la somme de 4 667 € de subventions d'investissement au titre du FISAC sur le budget 2021,

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable à l'entreprise « INSTITUT MARIE-PASCALE » et **d'ENGAGER** la somme de 4 940 € de subventions d'investissement au titre du FISAC sur le budget 2021,

- **DE PRÉCISER** que ces subventions seront versées sous réserve de réception des justificatifs nécessaires au paiement et de la réalisation effective des opérations dans un délai d'un an à compter de la notification de l'aide,

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer la convention ci-jointe précisant les modalités d'intervention au profit de la poissonnerie non sédentaire « Claude FAUST »,

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer tous les actes qui peuvent être subséquents à cette décision.

Résultat des votes : « Pour » = 39; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2021-095- DB

ADHESION A L'ASSOCIATION FIBOIS (EX ATLANBOIS) A NANTES-ANNEE 2022

Le Bureau décide :

- **D'ADHÉRER** pour 2022 à l'association Fibois (ex Atlanbois) à Nantes.

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer le bulletin d'adhésion, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.

Résultat des votes : « Pour » = 40; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2021-096- DB

ADHESION AU RESEAU FRANCE EAU PUBLIQUE

Le Bureau décide :

- **D'ADHÉRER** au réseau France Eau Publique à compter du 1er octobre 2021 ;

- **D'ADOPTER** la charte et le règlement intérieur de France Eau Publique ;

- **D'APPROUVER** la cotisation annuelle dont le montant au titre de l'année 2021 s'élèvera à la somme de 275 €, correspondant au 3/12e de la cotisation annuelle ;

- **D'AUTORISER** le versement d'une cotisation annuelle.

Résultat des votes : « Pour » = 41; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2021-097- DB

INTERCONNEXION EAU POTABLE ENTRE SAUMUR ET ST-MARTIN-DE-LA-PLACE - CREATION D'UNE TRAVERSEE SOUTERRAINE SOUS VOIE SNCF POUR LE PASSAGE D'UNE CANALISATION

Le Bureau décide :

- **D'APPROUVER** le contrat pour la fourniture d'une prestation ponctuelle sur Saint-Martin-de-la-Place pour la création d'une traversée souterraine sous voie SNCF pour le passage d'un réseau d'eau potable pour un montant de 42 400 € HT ;

- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président en charge du Cycle de l'Eau à signer ladite convention et tout acte en découlant ;

- **D'AUTORISER** le Président à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Résultat des votes : « Pour » = 41; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

La séance est levée à 19 heures

Affichage légal au siège de la Communauté
d'Agglomération : le 14 octobre 2021

Fait à Saumur, le 14 octobre 2021
Pour le Président
de la Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire
et par délégation
Le Directeur Général des Services

Jannick VACHER

